

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 15 août 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Vincent Perron, conseiller  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents :

Monsieur Jacques Demers, conseiller  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller

## **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CONSULTATION PUBLIQUE**
  - 3.1 Révision réglementaire du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement, de construction, des permis et certificats et du plan d'aménagement d'ensemble
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 juillet 2017
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Construction d'une nouvelle bibliothèque - Exigences du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la demande de subvention
  - 5.4 Achat de la propriété du 1238, rue Principale
  - 5.5 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - Demande de paiement
  - 5.6 Demande d'intervention cours d'eau Mont-Louis, branche 1
  - 5.7 Service des eaux usées - Achat équipement débimètre, débordemètre
  - 5.8 Municipalité alliée contre la violence conjugale
  - 5.9 Proposition de services de Icarium - Étude d'opportunité pour les services incendies
  - 5.10 Service des incendies - Formation et achats divers
  - 5.11 Service des incendies - Nomination

**6. LÉGISLATION :**

- 6.1 Adoption - Règlement numéro 2017-329 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 3 059 689 \$ pour l'acquisition d'immeubles, la réalisation de travaux de démolition et la réalisation de travaux de construction d'un centre multifonctionnel et d'une bibliothèque en collaboration avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

- 7.1 Rapport du service

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

- 8.1 Rapport du service des eaux usées

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC**

- 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

**10. CORRESPONDANCE :**

- 10.1 Sommaire de la correspondance

**11. DIVERS**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-115**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. CONSULTATION PUBLIQUE**

**3.1. RÉVISION RÉGLEMENTAIRE DU PLAN D'URBANISME ET DES RÉGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION, DES PERMIS ET CERTIFICATS ET DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement aux projets de règlements mentionnés en rubrique.

#### **4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

#### **5. CONSEIL :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-116**

##### **5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-117**

##### **5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 31 juillet 2017 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 26 à 30) : 53 733,79 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C0010973 à C0010982 : 10 903,97 \$
- Chèques C0007332 à C0007355 : 34 544,06 \$
- Chèques manuels M0007326 à M0007331 : 162 272,36 \$
- Chèques manuels M0007356 à M0007357 : 1 665,28 \$
- Accès D L1700104 à L1700122 : 55 640,01 \$
- Paiements directs P1700086 à P1700119 : 6 245,74 \$

Déboursés à payer :

- Chèque C0007358 à C0007390 : 44 554,20 \$

**Total : 369 549,41 \$**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-118**

### **5.3. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE - EXIGENCES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend procéder à un projet avec la collaboration de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour la construction d'une salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque;

CONSIDÉRANT les coûts importants de ce projet d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique présente une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités (FPC), volet infrastructures collectives;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une telle subvention vient avec certains engagements de la municipalité en lien avec les lignes directrices pour les bibliothèques publiques qui déterminent les niveaux de services adéquats en fonction de notre population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre l'engagement d'augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque et ainsi avoir une ouverture minimale de 20 h pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, incluant les dépassements de coûts.

QUE la municipalité de Saint-Dominique s'engage à des heures d'ouverture de la bibliothèque d'au moins 20 heures par semaine afin de répondre aux exigences du Ministère de la Culture et des Communications.

D'AUTORISER la directrice à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER les dépenses nécessaires à la production de cette demande d'aide financière, d'approprier les montants à même le surplus libre de la municipalité et de les affecter au paiement de ces dépenses.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-119**

### **5.4. ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ DU 1238, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend procéder à un projet avec la collaboration de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour la construction d'une salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser son projet, la municipalité doit acquérir certains terrain dont la propriété sise au 1238, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite s'entendre sur les termes et conditions de la transaction;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer et à procéder à l'achat de la propriété du 1238, rue Principale, et à signer tout contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique, le tout tel que le protocole d'entente rédigé et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-120**

##### **5.5. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) - DEMANDE DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de madame Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe, relativement à l'effet de nous annoncer qu'un montant de 65 000 \$ nous est accordé dans le cadre du PAARRM ainsi qu'un montant de 15 000 \$ supplémentaire provenant de l'enveloppe de madame la Députée pour un montant total de 80 000 \$ pour les travaux de réfection de la route Guy;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont maintenant terminés et qu'il faut procéder à la réclamation de ladite subvention;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route Guy pour un montant subventionné de 80 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route Guy dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-121**

##### **5.6. DEMANDE D'INTERVENTION COURS D'EAU MONT-LOUIS, BRANCHE 1**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'intervention dans le cours d'eau mentionné en titre a été déposée par Ferme C et L Bachand enr. snc.;

CONSIDÉRANT QU'une visite d'inspection a été effectuée le 1er août 2017 et le directeur des travaux publics a pu constater que la portion visée par la demande est considérablement obstruée;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection, réalisé par Sylvain Lauzier, démontre qu'une intervention serait nécessaire afin d'assurer le drainage optimal des terres avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE cette portion du cours d'eau est obstruée par divers végétaux ainsi que par une quantité importante de sédiments;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la présente demande et de transférer celle-ci à la MRC des Maskoutains pour considération.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-122**

##### **5.7. SERVICE DES EAUX USÉES - ACHAT ÉQUIPEMENT DÉBIMÈTRE, DÉBORDEMÈTRE**

CONSIDÉRANT QUE les stations de pompage doivent maintenant être équipées d'un enregistreur de débordements;

CONSIDÉRANT la soumission de Avensys Solutions pour la vente de l'équipement requis;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat des équipements, le tout tel que la soumission produite le 12 juillet 2017 et portant le numéro 042365.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-414-00-526.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-123**

##### **5.8. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE PROCLAMER Saint-Dominique, municipalité alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-124**

#### **5.9. PROPOSITION DE SERVICES DE ICARIUM - ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LES SERVICES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Dominique, Saint-Valérien-de-Milton et la Ville de Saint-Pie ont demandé une nouvelle proposition afin d'établir et préciser certains objectifs pour le projet de mise en commun administrative des services de sécurité incendie de la région;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de la deuxième proposition de services professionnels en date du 4 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services proposée par Icarium pour un montant de 7 140 \$, taxes en sus, montant à être divisé entre les 3 municipalités participantes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-220-00-411.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-125**

#### **5.10. SERVICE DES INCENDIES - FORMATION ET ACHATS DIVERS**

CONSIDÉRANT la demande du directeur du service des incendies pour les formations suivantes :

- Formation autopompe 4 candidats à 1 210 \$ / participant (formation en août)
- Formation ONU 2 candidats à 2 000 \$ / participant (formation en septembre)
- Formation sécurité civile 5 candidats à 200 \$ / participant (formation en septembre)

CONSIDÉRANT la demande pour l'achat de différents items au montant estimé de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 11 611 \$ en subvention dans le programme d'aide financière pour les pompiers volontaires ou à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les formations et les différents achats divers, tel que demandé par le directeur du service des incendies.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-220-00-454, 02-220-00-650 et 02-230-00-454.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-126**

#### **5.11. SERVICE DES INCENDIES - NOMINATION**

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de direction relativement aux nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand  
et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER le pompier Jonathan Desmarais au poste de lieutenant.

**ADOPTÉE**

#### **6. LÉGISLATION :**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-127**

#### **6.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-329 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 059 689 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES, LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE DÉMOLITION ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique veut construire un nouvel édifice municipal qui regroupera divers locaux dont un gymnase, une bibliothèque, des vestiaires et un espace cuisine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en collaboration avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, entend favoriser l'ouverture sur la communauté au niveau du développement social, sportif et culturel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe désirent exploiter en commun le « Centre multifonctionnel »;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel édifice sera construit à proximité de l'école La Rocade à laquelle il sera relié par un corridor;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir les immeubles suivants afin de



permettre la réalisation de ce projet commun :

- 1228, rue Principale, à Saint-Dominique;
- 1238, rue Principale, à Saint-Dominique;
- 1248, rue Principale, à Saint-Dominique;
- 1260, rue Principale, à Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe le 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité dans les coûts pour l'acquisition des immeubles, la réalisation des travaux de construction d'un centre multifonctionnel et d'une bibliothèque en collaboration avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe est estimée à 3 059 689 \$, incluant les frais incidents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique n'a pas les fonds requis pour acquitter le coût des dépenses occasionnées par ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil du 4 juillet 2017 et que dispense de lecture a été obtenue, tous les membres du conseil présents déclarant l'avoir lu et ayant renoncé à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beaugard  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2017-329 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 3 059 689 \$ pour l'acquisition d'immeubles, la réalisation de travaux de démolition et la réalisation de travaux de construction d'un centre multifonctionnel et d'une bibliothèque en collaboration avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

**ADOPTÉE**

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

**7.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois de juillet 2017 est déposée au Conseil.

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

**8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois de juillet 2017 est déposé au Conseil.

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC**

**9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois de juillet 2017 est déposé au Conseil.

**10. CORRESPONDANCE :**

**10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois de juillet 2017 est déposé au Conseil.

**11. DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-128**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 55.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière